CREUSE GRAND SUD
Communauté de Communes

Conseillers en exercice	44
Présents	36
Nombre de pouvoirs	5
Votants	41

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2026 – 129

Convention de partenariat avec France Active Nouvelle Aquitaine pour la période 2026 à 2028

Séance du 5 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 novembre à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Gentioux-Pigerolles, au nombre de trente-cinq sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 29 octobre 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Denis FOUREAU ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Yves ORLIANGES ; Isabelle RAPINAT ; Stéphane DUPRAT ; Nadine HAGENBACH ; Cynthia VELLEINE ; Marie-Anne AUBERT ; Alexis TOURADE ; Cyril FIALAIRE ; Didier TERNAT ; Michel LULEK ; Mélanie LE NUZ ; Frédéric THOMAS ; Nelly FAISSAT SIRIEIX ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Bernard BONNEFOND ; Thierry LETELLIER ; Chantal PINGUET (à partir du point 5) ; Laurent LHERITIER ; Michel DELRIEU ; Vincent PERRIERE ; Pascaline BLANCHON (suppléante de Pierrette LEGROS) ; Christophe POUCHOL-BLANCHON ; Evelyne PINLON ; Valéry MARTIN ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Patrick JALLAIS ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Isabelle DUGAUD à Isabelle RAPINAT ; Bernard ROUGIER à Stéphane DUCOURTIOUX ; Jean-Pierre LANNET à Cynthia VELLEINE ; Olivier CAGNON à Mélanie LE NUZ ; François PERREAUT à Patrick JALLAIS.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs

Marilyn MONBUREAU ; Gregorio YONG VIVAS ; Philippe ESTERELLAS ; Chantal PINGUET (jusqu'au point 5).

REÇU EN PREFECTURE
le 13/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20261105-2026_129-DE

Contexte :

France Active Nouvelle-Aquitaine accompagne et finance les créateurs/repreneurs d'entreprises, les très petites entreprises (TPE) et les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS), avec une attention particulière aux personnes éloignées de l'emploi et aux projets à utilité sociale.

France Active Nouvelle-Aquitaine s'appuie sur un comité d'engagement réunissant des acteurs socio-économiques locaux et mutualise son expertise avec celle d'Initiative Creuse, afin de rapprocher les décisions de financement des réalités du terrain et de renforcer la complémentarité des interventions.

Malgré l'absence de convention de partenariat et de soutien financier de la Communauté de communes Creuse Grand Sud, France Active Nouvelle Aquitaine a déjà une activité soutenue sur le territoire intercommunal étant donné le dynamisme des très petites entreprises et de l'économie sociale et solidaire.

La signature d'une convention de partenariat permettrait, d'une part, de participer financièrement aux actions de France Active et, d'autre part, de mieux articuler les interventions de cette structure sur le territoire intercommunal et de repositionner l'intercommunalité comme porte d'entrée du développement économique.

Objet de la demande :

Il s'agit, pour le conseil communautaire, d'approuver une convention de partenariat avec les actions suivantes :

- l'accueil et le conseil des porteurs de projets, avec des permanences sur rendez-vous avec mise à disposition de locaux par Creuse Grand Sud,
- l'accompagnement à la création/reprise, au développement ou à la consolidation d'activité, ainsi que le suivi post-création,
- l'expertise économique et financière, l'intermédiation bancaire et la mobilisation de garanties, prêts solidaires et autres outils de financement,
- un *reporting* et des échanges réguliers avec Creuse Grand Sud et une bonne articulation avec les partenaires (Initiative Creuse, CCI, CMA, etc…) afin d'assurer la complémentarité et le bon suivi des interventions.

La convention serait conclue pour une durée de trois ans (2026-2028) à compter de sa signature. France Active transmettra également ses documents financiers et un rapport annuel faisant apparaître son activité sur le territoire intercommunal.

Eléments d'appréciation :

Pour la période 2023-2025, France Active Nouvelle Aquitaine fait état des résultats suivants :

Indicateur	ESS	TPE	Total
Dossiers expertisés	10	20	**30**
Dossiers accordés	5	17	**22**
Financements mis en place	5	14	**19**

REÇU EN PREFECTURE
le 13/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20261105-2026_129-DE

France Active indique également avoir mobilisé près de 1,3 M€ et contribué à la création ou au maintien de 67 équivalents temps plein sur les trois dernières années.

La convention renforce le suivi local en prévoyant un rapport annuel distinguant, dans la mesure des données disponibles, les dossiers accompagnés et expertisés, les décisions de financement, les financements mis en place, les outils mobilisés, les bénéficiaires et les retombées sur l'emploi. Cette exigence doit permettre d'apprécier les résultats du partenariat et sa réponse aux besoins des acteurs économiques et associatifs du territoire.

Aspects financiers :

La participation financière proposée pour Creuse Grand Sud s'élève à 3 000 € par an, soit un montant total de 9 000 € sur les trois ans de la convention proposée, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires aux budgets des exercices concernés.

Le versement est prévu en une fois pour chaque exercice, après le vote du budget primitif ; celui du premier exercice interviendra après la signature de la convention.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 41
Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le projet de convention de partenariat avec France Active Nouvelle-Aquitaine pour la période 2026-2028, telle qu'annexée au présent rapport,
- **DE VERSER** une participation financière de 3 000 € par an, soit un montant de 9 000 € sur trois ans, sous réserve des crédits inscrits aux budgets correspondants,
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2026,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention et tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré le 5 novembre 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Jean-Luc LEGER,

Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES * CREUSE GRAND SUD *

REÇU EN PREFECTURE
le 13/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20261105-2026_129-DE